

<b>RÈGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DU RELAIS ACCUEIL PROXIMITÉ</b>
--

L'accueil de loisirs est inscrit dans un projet éducatif propre à l'association « le Relais Accueil Proximité » et se réfère à un projet pédagogique qui en découle.

Le projet pédagogique et éducatif est à disposition au centre de loisirs à chaque période d'ouverture.

### **FONCTIONNEMENT**

L'ALSH situé à Saint Julien de Vouvantes accueille des enfants étant au minimum dans leur quatrième années et scolarisé, et jusqu'à l'âge de 12 ans (ou étant dans l'année des 12 ans).

Il est ouvert lors des vacances scolaires de la Toussaint, de février, du printemps et lors du mois de juillet.

Le centre est ouvert deux jours par semaine (normalement les mardis et les jeudis lors des vacances scolaires de la Toussaint, de février, du printemps), et trois jours par semaines (mardis, mercredis, jeudis) pendant le mois de juillet.

Les horaires d'ouvertures sont les suivants :

- Dans le cas de demi-journée matin : de 9h00 à 12h00
- Dans le cas de demi-journée après-midi : de 13h30 à 17h30
- Dans le cas d'une journée complète : de 9h00 à 17h30

Des accueils péricentres sont proposés de 8H30 à 9H00 et de 17H30 à 18H00 (sur inscription, participation financière : 1€/enfant/accueil).

Ces horaires doivent être respectés afin de pouvoir organiser au mieux les activités prévues par l'équipe d'animation et en cas de sorties exceptionnellement organisées.

En cas de retard de l'enfant pour une sortie, l'enfant ne pourra pas participer à l'activité et les parents ne seront pas remboursés de la sortie.

### **MODALITES D'INSCRIPTIONS**

- Possibilités d'inscription :

Les inscriptions sont possibles à la journée complète, à la demi-journée matin, ou à la demi-journée après midi. Aucun nombre de journées minimum de présence n'est obligatoire.

- lieu et limite d'inscription :

Les inscriptions se déroulent **uniquement** à la Maison intercommunale de St Julien de Vouvantes et au Relais Accueil Proximité situé au Petit-Auverné, aux dates et heures précisées sur les tracts diffusés auprès des familles.

**Toutefois, une fois les inscriptions passées et au plus tard une semaine avant le jour de l'animation** (dans la limite des places restantes) :

-Il est néanmoins possible d'inscrire ses enfants, en se déplaçant au RAP (Petit-Auverné) durant les horaires d'ouverture.

-Pour les familles déjà adhérentes au RAP, vous pouvez procéder à l'inscription de vos enfants par téléphone ou email, mais celle-ci ne sera définitive qu'à l'obtention du règlement et de l'ensemble des pièces à fournir.

- Les pièces et informations à fournir :

Lors de l'inscription, différentes informations seront demandées. Il faudra donc fournir :

- le numéro allocataire CAF ou MSA
- le Quotient Familial
- le carnet de vaccination
- le règlement de l'adhésion et des journées de présences
- l'attestation d'assurance responsabilité civile de l'enfant

Une fiche de renseignement/ fiche sanitaire sera à remplir (valable 1 an). Vous pouvez la télécharger sur le site internet du RAP, et la rapporter complétement le jour de l'inscription. Elle sera également disponible les jours d'inscriptions.

Toute inscription est définitive lorsque tous les papiers sont réunis et remplis et que le règlement des frais est remis à l'association.

- Le règlement :

Le règlement s'effectue, avant la période d'accueil de loisirs, lors de l'inscription au RAP ou à St Julien de Vouvantes ou par envoi postal. Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés.

Les parents doivent être adhérents de l'association. Elle est d'un montant de 10€ par famille. En retour, la famille reçoit une carte d'adhérent valable durant une année scolaire.

Le montant des journées et demi-journées d'animation est fixé selon le quotient familial de la famille (éligible au crédit d'impôt frais de mode de garde de jeunes enfants- moins 6 ans).

Voici les tarifs pour 2017 ( à partir des vacances d'avril):

Quotient Familial	Journée complète	Demi-journée	
		Matin	Après-midi
Moins de 400	5,10 €	3,20 €	3,70 €
Entre 401 et 650	7,00 €	3,90 €	4,40 €
Entre 651 et 950	8,70 €	5 €	5,50 €
Entre 951 et 1250	9,80 €	5,30 €	5,80 €
Plus de 1251	11,30 €	6,30 €	6,80 €
PLEIN (hors Communauté de communes)	12,80 €	6,90 €	7,40 €

Toute absence injustifiée, sans certificat médical ou non prévenue une semaine à l'avance ne pourra être remboursée par l'association.

### **RESPONSABILITES et ASSURANCES**

En fin de matinée ou en fin d'après-midi, les enfants repartent accompagnés par l'un de leurs responsables légaux. Si une autre personne accompagne l'enfant ou s'il est autorisé à repartir seul, le responsable légal devra l'indiquer lors de l'inscription ou le noter et signer par écrit, le cas échéant en précisant le nom de l'accompagnateur et les jours prévus. L'équipe d'animateurs est vigilante lors du départ des enfants.

L'enfant qui apportera tout objet ou affaires personnelles au centre sera l'unique responsable en cas de perte ou de vol.

Il est demandé aux parents d'adapter la tenue de l'enfant aux activités du centre. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vêtements abîmés.

L'association « Relais Accueil Proximité » souscrit une assurance Responsabilité civile pour les activités de l'ALSH.

### **REPAS/GOUTER**

Le repas du midi est prévu par les parents et est stocké au réfrigérateur, si nécessaire. Il n'y a pas de moyen pour réchauffer les plats des enfants.

Le goûter est fourni par le centre. Nous ne gérons pas de problème alimentaire dû par exemple à une allergie de l'enfant, il vous est demandé de lui prévoir le goûter.

### **SANTE**

Tout problème de santé ou particularités de l'enfant devra être précisé sur la fiche sanitaire donné lors de l'inscription et remise à jour à chaque fois que nécessaire.

En cas de traitement médical, il faudra remettre obligatoirement l'ordonnance et les médicaments aux animateurs lors des présences au centre.

Relais Accueil Proximité  
7 rue Sophie Trébuchet  
44 670 PETIT AUVERNE  
02.40.55.59.32  
rap.relais-accueil-proximite@orange.fr  
<http://www.rap-relais-accueil-proximite.fr/>